



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de CRHH
13 janvier 2021**

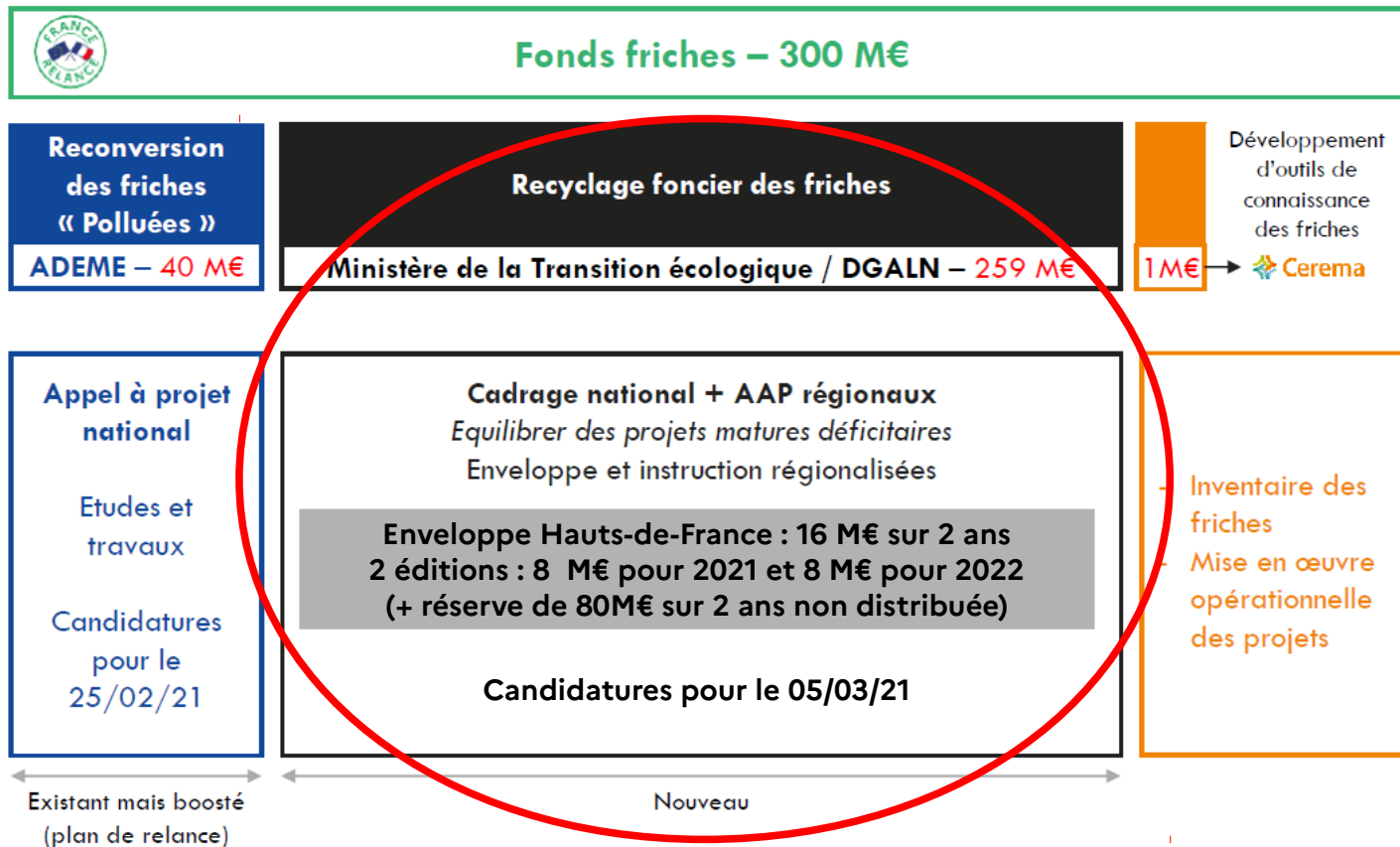
**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Ordre du jour

- 1 – Présentation du fond friches : AAP régional
- 2 – Parc social : présentation du bilan 2020 et des principes de programmation 2021
- 3 – Parc privé : présentation du bilan 2020 et des principes de programmation 2021
- 4 – Bilan Anah et Ma Prim'Rénov en région

1 - Plan de relance : appel à projets régional « recyclages des friches » en Hauts-de-France

Rappel sur les dispositifs d'aide : 300 M€ pour réhabiliter les friches



L'appel à projet recyclage des friches en Hauts-de-France : **les critères de recevabilité et d'éligibilité**

1. Quel foncier ? **Une friche** (terrain nu, déjà artificialisé, qui a perdu son usage ou laissé vacant / îlot bâti caractérisé par une importante vacance ou à requalifier)
2. Les porteurs de projets éligibles ? **Les maîtres d'ouvrages** des projets de recyclage d'une friche, **publics** (collectivités, aménageurs publics, EPF, bailleurs sociaux, offices fonciers solidaires,...) ou **privés** (sous conditions)
3. La Nature des projets éligibles ?
 - + **Les projets d'aménagement** à vocation mixte, résidentielle ou économique qui intègre **la production ou la réhabilitation de surfaces de logements ou de surfaces économiques à vocation productive**
 - + les projets dont les **bilans économiques sont déficitaires**
 - + les projets suffisamment **matures** pour permettre un **engagement des crédits du fonds avant le 31/12/2021 et un solde fin 2024**
4. Les actions éligibles ? acquisitions foncières, travaux de démolition, dépollution ou d'aménagement d'une friche dans le cadre d'une opération d'aménagement à vocation résidentielle ou économique
! Ne sont pas éligible au fonds : les opérations de mise en conformité à une obligation réglementaire, les opérations de simple démolition, dépollution ou renaturation lorsqu'elles ne s'intègrent pas dans un projet d'aménagement avec production de surfaces de logements, de surfaces économiques

L'appel à projet « recyclage des friches en Hauts-de-France : **les critères de sélection**

→ L'appel à projets est ouvert sur l'ensemble du territoire régional. Les dossiers seront cependant instruits en donnant une **priorité aux projets** :

- Localisés dans les territoires où **le marché est dit détendu ou en déprise économique ou en QPV**
- s'inscrivant dans des dispositifs tels que : **Action Cœur de Ville (ACV), ou Territoires d'industrie (TI)**, ou encore contractualisés dans le cadre d'une **Opération de revitalisation du territoire (ORT) ou d'un Projet partenarial d'aménagement (PPA)** ;
- **s'engageant dans une démarche d'aménagement durable** (label EcoQuartier, certification HQE...) dont l'ambition sera apprécié dans le dossier de candidature

- L'appel à projet « recyclage des friches en Hauts-de-France : **dépôt des dossiers de candidature**

→ Une plateforme unique de dépôt des dossiers :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-2020-2021>

! Il est conseillé de prendre l'attache de la DDT(M) compétente sur votre territoire pour examiner l'éligibilité du projet avant d'envisager un dépôt de dossier sur la plateforme !

→ **Le cahier des charges de l'appel à projet et ses annexes** sont consultables sur le site internet de la DREAL à l'adresse :

- Lien sur la page d'accueil : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>
- Lien direct :
<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?FRANCE-RELANCE-Appel-a-projet-regional-recyclage-foncier-edition-2020-2021>

• L'appel à projet « recyclage des friches en Hauts-de-France : le calendrier

- ✓ Lancement de l'AAP : à partir du 18 décembre 2020
- ✓ **Clôture de l'AAP : vendredi 5 mars 2021**
- ✓ Instruction des dossiers par les services de l'État (DREAL - DDT(M)) avec l'appui du CEREMA à partir du 8 mars 2021
- ✓ Comité de pilotage / sélection des projets piloté par le SGAR : semaine du 5 au 9 avril 2021
- ✓ Transmission à la DGALN de la liste des projets sélectionnés + listes de projets pour lesquels on sollicite une enveloppe complémentaire (réserve de 40 M€) : **avant le 15 avril 2021**
- ✓ Décision finale le 15 mai après passage en commission nationale
- ✓ Signature des dernières conventions de subvention entre le Préfet de Région et les lauréats : au plus tard le 1er octobre 2021

2 - Parc social : présentation du bilan 2020 et des principes de programmation 2021

Bilan 2020 de la production de logements locatifs sociaux

Source : Infocentre SISAL 3 - Univers détaillé

Gestion 2020 - Nombre de LLS Financés.

Date de mise à jour du document : 11/01/2021

	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL LLS (hors Annu)	Rappel objectif 2020	Taux de réalisation au 11/01/2021
Corse	383	241	53	677	417	162 %
Bretagne	1 614	2 231	1 321	5 166	4 369	118 %
Centre-Val de Loire	627	884	638	2 149	2 031	106 %
Grand Est	1 918	2 448	1 068	5 434	5 305	102 %
Hauts-de-France	2 465	4 237	2 091	8 793	8 953	98 %
Bourgogne-Franche-Comté	493	872	543	1 908	1 948	98 %
Nouvelle-Aquitaine	2 776	3 656	1 532	7 964	9 048	88 %
Normandie	800	1 275	571	2 646	3 082	86 %
Auvergne-Rhône-Alpes	3 535	4 204	3 279	11 018	13 098	84 %
Occitanie	3 152	4 190	1 863	9 205	12 662	73 %
Pays de la Loire	1 316	2 054	1 415	4 785	6 617	72 %
Ile-de-France	6 482	6 256	7 584	20 322	29 323	69 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 120	2 952	2 135	7 207	13 175	55 %
Nombre total de logements	27 681	35 500	24 093	87 274	110 028	79 %

- **Au niveau national:** 87 274 logements agréés au 08/01/2021 soit **79 % de la programmation initiale** en tranche ferme des objectifs 2020
- **Région Hauts-de-France :** 8793 logements agréés soit **98 % de la programmation initiale** en tranche ferme des objectifs 2020
- Fermeture du SI Galion prévue le 15 janvier à 18h afin d'**atteindre le seuil plancher de 90 000 LLS financés.**

Bilan régional 2020 de la production de logements locatifs sociaux

Source : Infocentre SISAL –
Extraction du 11/01/2021

Bilan régional LLS 2020

Dépt	PLAI			PLUS			PLS			TOTAL LLS		
	Agréments délivrés	Obj. 2020	% obj. PLAI	Agréments délivrés	Obj. 2020	% obj. PLUS	Agréments délivrés	Obj. 2020	% obj. PLS	Agréments délivrés	Obj. 2020	% obj. LLS
02	310	236	131,4%	237	226	104,9%	304	283	107,4%	851	745	114,2%
59	1113	1561	71,3%	2264	2586	87,5%	937	974	96,2%	4314	5121	84,2%
60	255	354	72,0%	382	499	76,6%	436	362	120,4%	1073	1215	88,3%
62	654	826	79,2%	1195	1518	78,7%	362	314	115,3%	2211	2658	83,2%
80	133	195	68,2%	159	316	50,3%	52	79	65,8%	344	590	58,3%
REGION HDF	2465	3172	77,7%	4237	5145	82,4%	2091	2012	103,9%	8793	10329	85,1%

- PLAI : 78 %

- PLUS : 82 %

- PLS : 104 %

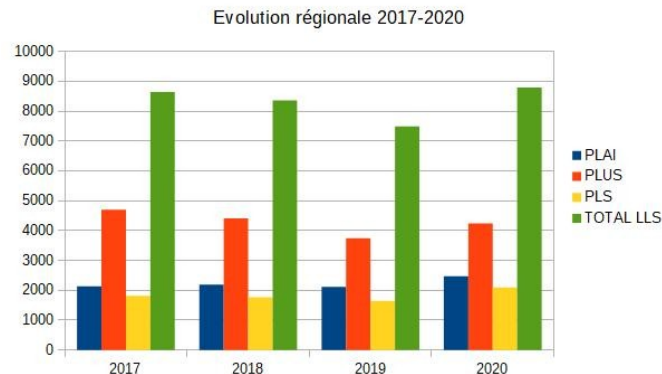
=> LLS global : 85 %

Bilan régional 2020 de la production de logements locatifs sociaux

Source : Infocentre SISAL

BILAN LLS - Evolution 2019-2020

Dépt	PLAI			PLUS			PLS			TOTAL LLS		
	2019	2020	Evolution	2019	2020	Evolution	2019	2020	Evolution	2019	2020	Evolution
02	187	310	+66 %	195	237	+22 %	161	304	+89 %	543	851	+57 %
59	949	1113	+17 %	1784	2264	+27 %	511	937	+83 %	3244	4314	+33 %
60	304	255	-16 %	317	382	+21 %	634	436	-31 %	1255	1073	-15 %
62	549	654	+19 %	1308	1195	-9 %	205	362	+77 %	2062	2211	+7 %
80	121	133	+10 %	137	159	+16 %	131	52	-60 %	389	344	-12 %
HDF	2110	2465	+17 %	3741	4237	+13 %	1642	2091	+27 %	7493	8793	+17 %



2019-2020 : Hausse des agréments réalisés sur l'ensemble des produits au niveau régional (+ 17%) malgré le contexte sanitaire

Evolutions différentes selon les départements : augmentation les plus fortes pour l'Aisne et le Nord (+57 et +33%), Pas-de-Calais +7 %, diminutions globales dans l'Oise et la Somme (-15 et -12%)

Evolutions portées principalement par celles des PLS pour l'ensemble des départements (+ hausse des PLAI pour l'Aisne).

Inversion de la tendance pluriannuelle sur 4 ans : le volume des agréments 2020 dépasse celui de 2017 après les diminutions constatées en 2018 et 2019.

Bilan 2020 de la production de logements locatifs sociaux

Département	Gestionnaire		BILAN LLS 2020			EVOLUTION 2019-2020	
			Agréments délivrés	Obj. 2020	% obj.	Agréments délivrés 2019	Evolution
AISNE	02691	CA Saint-Quentinois	218	73	298,6%	23	+847,8%
	02722	CA Soissonnais	283	256	110,5%	94	+201,1%
	DD002	HD Aisne	350	416	84,1%	426	-17,8%
02	SOUS-TOTAL AISNE		851	745	114,2%	543	+56,7%
NORD	59178	CA Douaisis	225	216	104,2%	151	+49,0%
	59183	CU Dunkerque	284	470	60,4%	269	+5,6%
	59350	Métropole Européenne de Lille	1961	2547	77,0%	1211	+61,9%
	59392	CA Maubeuge Val de Sambre	200	318	62,9%	442	-54,8%
	59606	CA Valenciennes Métropole	364	366	99,5%	171	+112,9%
	59632	CA Porte du Hainaut	275	271	101,5%	160	+71,9%
59	DD059	HD Nord	1005	933	107,7%	840	+19,6%
59	SOUS-TOTAL NORD		4314	5121	84,2%	3244	+33,0%
OISE	60057	CA Beauvaisis	136	204	66,7%	191	-28,8%
	60159	CA Région de Compiègne	88	138	63,8%	242	-63,6%
	DD060	HD Oise	849	873	97,3%	822	+3,3%
60	SOUS-TOTAL OISE		1073	1215	88,3%	1255	-14,5%
PAS DE CALAIS	62041	CU Arras	318	487	65,3%	339	-6,2%
	62119	CA Béthune-Bruay	295	269	109,7%	195	51,3%
	62160	CA Boulonnais	147	155	94,8%	166	-11,4%
	62498	CA Lens-Liévin	448	523	85,7%	435	+3,0%
	DD062	HD Pas de Calais	1003	1224	81,9%	927	+8,2%
62	SOUS-TOTAL PAS DE CALAIS		2211	2658	83,2%	2062	+7,2%
SOMME	80021	CA Amiens Métropole	132	247	53,4%	244	-45,9%
	DD080	HD Somme	212	343	61,8%	145	+46,2%
80	SOUS-TOTAL SOMME		344	590	58,3%	389	-11,6%
REGION HAUTS-DE-France			8793	10329	85,1%	7493	+17,3%

Source : Infocentre SISAL –
Extraction du 11/01/2021

- **Une progression importante à l'échelle régionale tirée notamment par le volume d'agréments délivrés dans le Nord** : la MEL progresse de + de 60 % par rapport à 2019
- **6 EPCI** sur les 15 délégataires sont en **retrait par rapport à 2019**

Logement social : programmation 2021 du FNAP

- Programmation inscrite dans le cadre des objectifs et enveloppes fixés par le **CA du FNAP du 15/12/2020**
- Prise en compte des différents plans et programmes d'actions engagés par le gouvernement :
 - **Réhabilitation spécifique des foyers de travailleurs migrants** (plan de traitement national) et **création de nouvelles places d'hébergement**, en particulier dans les CHRS => **enveloppes et objectifs spécifiquement définis dans le cadre du Plan de relance** ;
 - **Plan Logement d'Abord** : Objectif national ambitieux de **4000 PLAI adaptés en réhaussant la part des logements ordinaires**
=> Objectifs de référence :
 - **10 % de la production globale des PLAI en PLAI adaptés**
 - **4 % de la production totale de LLS** pour chaque bailleur social
 - Prise en compte des objectifs en termes de besoins en **logement des étudiants** (Plan 60000) et des **jeunes actifs**.
- Des objectifs et enveloppes complémentaires seront notifiés en 2021 (adoption d'un budget rectificatif du FNAP au cours du 1^{er} trimestre 2021).

Logement social : programmation 2021 du FNAP

Programmation FNAP

	2021	
Objectif PLAI	3 081	31 %
<i>Sous-objectif PLAI adaptés</i>	320	
<i>dont PLAI-A en logement ordinaire</i>	194	
<i>dont PLAI-A en PF ou résidence sociale</i>	126	
<i>Sous-objectif Pensions de famille ou résidences accueil</i>	145	
<i>Sous-objectif Transformation de FTM en résidence sociale</i>	336	
<i>Sous-objectif Produit spécifique hébergement</i>	89	
Objectif PLUS	4 819	49 %
Objectif PLS	1 919	20 %
<i>Sous-objectif Logements étudiants</i>	700	
TOTAL	9 819	100,00 %
Enveloppe programmation (MMS = 8003 €)	24 657 243 €	
<i>dont sous enveloppe transformation de FTM en résidences sociales</i>	2 499 528 €	
<i>dont sous-enveloppe crédits plan de relance PSH</i>	1 640 841 €	
Démolition	800 209 €	
Logements très sociaux et IML	3 417 720 €	
MOUS	96 750 €	
TOTAL	28 971 922 €	

- **Objectifs : 9819 LLS** en hausse par rapport à la tranche ferme de 2020
 - 3081 PLAI , en légère baisse (-2%) par rapport à 2020
 - 4819 PLUS stable par rapport à 2020
 - 1919 PLS, en fort augmentation

- **Enveloppe production d'offre nouvelle = 24,6 M€**

- dont **2,5 millions** d'euros pour la **transformation de Foyers de Travailleurs Migrants en Résidence Sociale** (crédits plan de relance)
 - dont **1,6 millions d'euros pour les produits spécifiques hébergement** (crédits plan de relance)

- **Enveloppes spécifiques :**
 - **Démolition** : 800 209 € (renouvellement AAP)
 - Logements très sociaux et IML : 3,4 M€
 - MOUS : 96 750 €

=> **Programmation FNAP totale = 28,9 M€ en hausse de 5 % par rapport à 2020**

Plan de relance – Restructuration lourde et rénovation thermique de logements sociaux

- **Enveloppe nationale** pour 2021 fixée à **222,5 M€** :

- Une première enveloppe de 193 millions d'euros a été répartie entre Régions pour financer 17 532 logements
- Réserve nationale : 29 650 000 (2675 logements supplémentaires qui seront répartis au bénéfice des Régions les plus avancées)

=> **Enveloppe Hauts-de-France = 34,2 M€** visant à réhabiliter **3109 logements**

- **Poids régional conséquent** : 2^e région derrière l'Île-de-France avec une dotation correspondant à **18 % de l'enveloppe et des objectifs nationaux**

Dotations régionales et objectifs associés			
	€	%	nb logt
Île de France	37 712 533 €	20%	3 428
Centre-Val de Loire	4 341 955 €	2%	395
Bourgogne-Franche-Comté	6 516 464 €	3%	592
Normandie	8 827 564 €	5%	803
Hauts-de-France	34 203 619 €	18%	3 109
Grand Est	27 836 089 €	12%	2 076
Pays de la Loire	18 069 382 €	9%	1 643
Bretagne	13 691 581 €	7%	1 245
Nouvelle-Aquitaine	8 066 831 €	4%	733
Occitanie	8 022 293 €	4%	729
Auvergne-Rhône-Alpes	10 287 552 €	11%	1 844
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	10 046 201 €	5%	913
Corse	227 938 €	0,1%	21
	192 850 000 €	100%	17 532

Plan de relance – Restructuration lourde et rénovation thermique de logements sociaux : les grands axes du cahier des charges national

• Types d'opérations :

- Restructurations ou réhabilitations lourdes couplées à une rénovation énergétique ;
- Restructurations de résidences sociales ou FJT couplées à de la rénovation énergétique
- **Le cas échéant**, en complément des 34 millions d'euros alloués à la Région, certaines opérations de rénovation énergétique de passoires thermiques (classes DPE **G et F**) pourront être financées en cours d'année **en complément des opérations de restructuration lourde éligibles en 2021**
- **Les opérations conduisant à sortir des logements des étiquettes F et G sont prioritaires**

• Rénovation énergétique :

- Obligation d'un audit énergétique avant travaux sur la base de la méthode THCEx (performance énergétique + GES avant travaux)
- Consommation énergétique des logements après travaux au **minimum à la classe D**, avec un **saut de 2 classes au minimum**, et sans dégradation des émissions de GES

• Localisation :

- tous les **territoires sont éligibles** mais **attention particulière portée aux quartiers QPV** (pas de cumul ANRU – Plan de relance)
- **ERBM** : les restructurations de logements miniers dans le périmètre ERBM sont financées prioritairement par l'ERBM. Possibilité de mobiliser du plan de relance sur ces opérations après consommation intégrale des crédits spécifiques ouverts en loi de finances 2021

• Règles de financement

- **11 000 € par logement** en restructuration ou réhabilitation lourde couplée à de la rénovation énergétique. Possibilité de moduler ce montant dans la limite de **20 000 euros /logement**
- **4 000 €/ logement pour les opérations de rénovations énergétiques seules** le cas échéant.
- Instruction de la subvention plan de relance par les délégataires des aides à la pierre et les préfets de département

• Calendrier :

- Dépôt des demandes avant le 1^{er} juin 2021 pour les opérations de restructuration / réhabilitation lourde
- Pour une subvention accordée en 2021, l'OS travaux doit être signé avant le 31/12/2021

3 - Parc privé : présentation du bilan 2020 et des principes de programmation 2021

3- Bilan ANAH 2020

9 757 logements rénovés toutes priorités confondues et plus de **77,48 M€** consommés

- Progression sur tous les axes d'intervention de l'ANAH à l'exception d'une légère inflexion sur les PO LHI
- **Habiter Mieux Sérénité a augmenté dans un contexte de crise sanitaire (+5,5%)**
3 439 logements rénovés avec un gain énergétique de + 35 % soit 71,5 %
Pour les PO HMS, ce taux est de 66,7 % (soit 2 738 logements)
- **Copropriétés : 822 logements rénovés** en copropriétés fragiles ou dégradées , en forte augmentation

	Réalisé 2019	Objectifs 2020	Réalisé 2020
PO LHI	211	379	176
PO Autonomie	1177	1550	1401
PO HMS	3245	4262	4106
Propriétaires Occupants	4633	6191	5683
Propriétaires Bailleurs	379	445	409
Copropriétés Fragiles	272	626	130
Copropriétés Dégradées	75	837	692
Copropriétés	347	1463	822

3- Programmation ANAH 2021 : principales évolutions et orientations

HABITER MIEUX : évolution du régime d'aides de l'ANAH

- le gain énergétique après travaux passe de **25 à 35 %** ↔ les plafonds de travaux passent de **20 000 à 30 000 euros HT**
- Fin du financement :
 - des chauffages au fioul
 - des chauffages au charbon
 - des chauffages conduisant à une augmentation des GES

Une cible régionale de près de **9 000 logements dans les Hauts de France en 2021** pour un budget de l'ANAH en Région de près de **85 millions d'euros**

Ce qui change avec France Relance au 1^{er} janvier 2021

- ✓ Amplifier et accroître l'efficacité des aides à la rénovation énergétique des bâtiments privés
- ✓ Critères d'éligibilité à MaPrimeRenov' élargis :
 - À tous les propriétaires occupants, quelles que soient leurs ressources
 - À tous les propriétaires bailleurs
 - À toutes les copropriétés de + de 15 ans (avec au moins 75 % de lots d'habitation et immatriculées au registre des copropriétés)
- ✓ Renforcement du volet « logement » des plans d'action gouvernementaux de soutiens aux copropriétés dégradées (PIC) et à la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre ville (« action cœur de ville » et « petite ville de demain »)

3- Programmation ANAH 2021 : données de cadrage

Une dotation régionale de 84,754 M€ (travaux et ingénierie) permettant la rénovation de 8 854 logements

Habiter Mieux Sérénité : objectif 2021 inférieur au réalisé 2020 mais qui tient compte de l'orientation du programme vers le traitement des passoires énergétiques. L'objectif 2021 (3 379) est supérieur aux 2 738 logements réalisés 2020 avec un gain énergétique supérieur à 35 %

Autonomie : réflexions sur l'évolution du régime d'aides de l'Anah toujours en cours
La dotation 2021 est en légère hausse (+8%)

Lutte contre l'Habitat indigne / logements très dégradés : les objectifs 2021 sont équivalents à ceux de 2020 (+3%)

Propriétaires Bailleurs : objectifs stables dans le cadre du plan Logement d'abord

Copropriétés en difficulté : importante augmentation (+ 89%) dans le cadre du PIC

MPR copropriété :

- MPR copropriétés fragiles : des objectifs en hausse (+19%) par rapport à 2020
- MPR copropriétés saines : un objectif défini à partir des données du registre national des copropriétés

Ingénierie : Enveloppe en augmentation de 8 % : 6 904 220 € dont 17 500 € pour la GUP et 84 267 € pour l'AMO MPR

4- Bilan Ma Prim'Rénov en Région Hauts de France

3- BILAN ANAH EN RÉGION HAUTS DE FRANCE : ZOOM SUR MAPRIMRÉNOV



Données MaPrimeRénov' au 1^{er} décembre 2020 :

	Dossiers	C				
		nombre				
Aisne	1 316	14				
Nord	5 591	61				
Oise	1 514	16				
Pas-de-Calais	4 801	52				
Somme	1 507	17				

Au 1^{er} décembre 2020, pour les Hauts-de-France :

- 14 809 dossiers pour 16 345 gestes
- ➔ Majorité de dossiers à 1 seul geste
- Plus de 126 M€ TTC de travaux

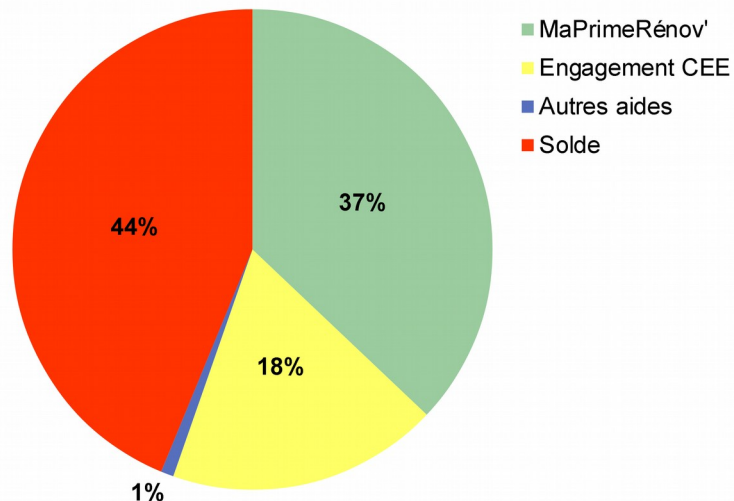
En proportion, beaucoup de dossiers dans le Nord et le Pas de Calais

Nb : MPR étendu aux propriétaires bailleurs depuis le 1^{er} octobre

3- BILAN ANAH EN RÉGION HAUTS DE FRANCE : ZOOM SUR MAPRIMERÉNOV'



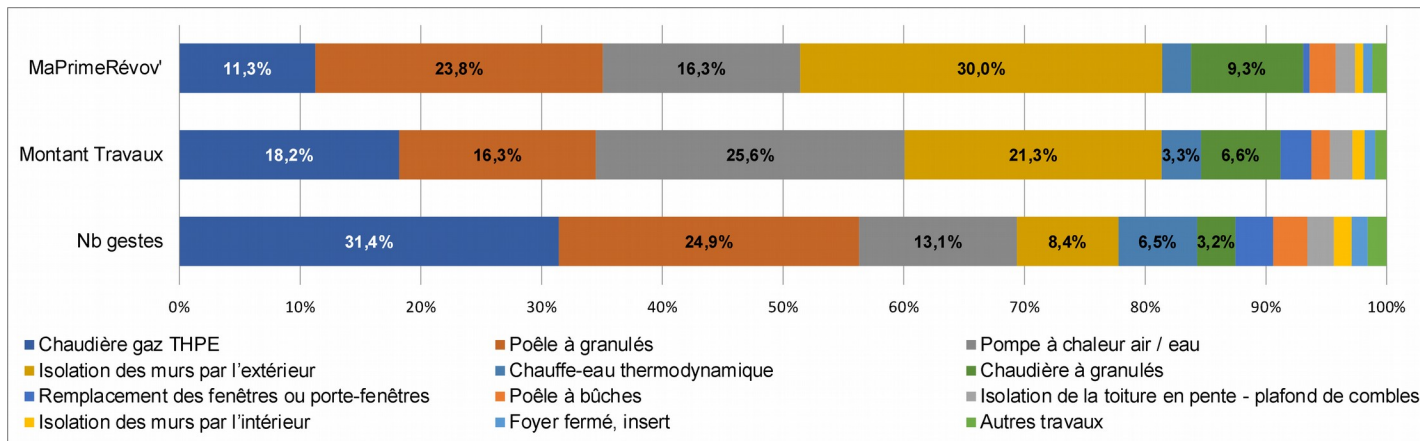
MaPrimeRénov' représente en moyenne 37 % du montant des travaux :



Travaux TTC	126,	
MaPrimeRénov'	46,7	
Engagement collectivités	0,3	
Engagement retraites	0,	
Engagement Action Log.	0,0	

Source : Données MaPrimeRénov' au 1^{er} décembre 2020

3- BILAN ANAH EN RÉGION HAUTS DE FRANCE : ZOOM SUR MAPRIMERÉNOV



Chaudière gaz THPE et poêle à granulés représentent plus de la moitié des gestes

Mais des spécificités départementales :

- Aisne et Somme : poêles à granulés > chaudières gaz
- Oise : énormément d'isolations extérieures des murs (25% des gestes), c'est le 1^{er} geste
- Nord : très grosse majorité de chaudières gaz (41 %)

Source : Données MaPrimeRénov' au 1^{er} décembre 2020

Calendrier 2021

- Plénier : 8 février après midi
- Jeudi 01 avril à 14h
- Jeudi 20 mai matin
- Mardi 29 juin matin
- Mardi 21 septembre matin
- Jeudi 25 novembre matin